Société des Gens de Lettres

Les agents littéraire : vers une nouvelle politique de la relation auteur/éditeur.

Débat organisé par la Société des Gens de Lettres au Salon du livre de Paris le vendredi 23 mars 2007 avec François Samuelson, Pierre Astier, Olivier Nora et Leïla Marouane, animé par Alain Absire, président de la SGDL.

Alain Absire : Aujourd'hui on dit que les agents littéraires sont partout, ils sont même en Chine, en Suède au Mexique, en Russie, au Brésil, en Thaïlande, mais en France on se pose encore quelques questions.
Andrew Wylie, qui n'a même pas de bureau à Paris (c'est un agent américain) vient de signer avec Christine Angot, Florence Hartmann, Philippe Djian…
A quoi peut servir un agent et pourquoi est-ce que des auteurs comme ceux-là signent avec ces agents ?
François Samuelson a permis à Fred Vargas de signer un contrat d'adaptation de son roman *Pars vite et reviens tard*, pour l'écran, de 300 000 euros.
Susanna Léa a obtenu 2 millions de dollars de droits pour l'adaptation de *Si c'était vrai* de Marc Lévy, présentée sur une simple feuille de résumé. Les chiffres parlent mais ils ne sont pas tout.

François Samuelson, fondateur du bureau français du livre à New-York, c'est comme ça que vous avez commencé dans cette carrière. Vous avez ensuite intégré le département littéraire de l'agence Artmédia, puis, depuis 1994 créé Intertalent, vous êtes à la fois agent artistique pour le cinéma (Carole Bouquet, Juliette Binoche, Alain Resnais) et pour l'édition (avec des auteurs tels que Alexandre Jardin, Marc Dugain, Pierre Assouline, etc.) qui représente 20% de votre chiffre d'affaire.

Expliquez-nous, quel est votre métier, François Samuelson ?

FS : D'abord le métier ne se résume pas à des chiffres, c'est un travail auprès d'artistes et un agent littéraire, un agent artistique est un compagnon de route qui accompagne un écrivain, un comédien, un metteur en scène, un scénariste, etc. dans son travail, son parcours et prend en charge les choses les plus ennuyeuses dans son parcours, c'est-à-dire toutes ses affaires, la partie « managériale » de son parcours. Je sais que pour les journalistes c'est plus croustillant de sortir des chiffres faramineux mais ce n'est pas ça l'activité principale. C'est arriver à construire un film, une série télé avec des écrivains (comme avec Emmanuel Carrère, « Retour à Kotelnish » qui est la matrice de son livre « Un roman russe »).

AA : Ce qui m'a surpris quand je regarde les noms de vos auteurs c'est que vous avez des auteurs très célèbres et d'autres beaucoup plus difficiles, des auteurs de sciences humaines, des essayistes comme Gilles Kepel, (*La fièvre au cœur de l'Islam*). Comment travaillez vous avec eux ?

FS : Comment travaille-t-on avec ces gens-là ? Tout être est constitutif de sa propre histoire, j'ai connu Gilles Kepel quand il a publié « Le Prophète et pharaon » chez Maspero et on a gardé des liens depuis 20 ans. La liste des clients d'une agence littéraire c'est aussi l'histoire et le parcours de celui ou ceux qui l'animent. Je suis devenu agent artistique grâce aux éditeurs dans le fonds, lorsque je suis rentré des USA et que j'ai voulu monter une agence qu'aucun éditeur ne voulait aider (je voulais reproduire une grande agence littéraire comme celle de Georges Borchardt à New York et couvrir tout le spectre de l'édition littéraire avec le postulat de choisir mes auteurs). C'est le même phénomène que pour une maison d'édition, une agence a une identité, on ne peut pas comparer les éditions de Minuit et les éditions Michel Laffon, pour les agents littéraire c'est pareil. Je n'ai pas pu monter cette agence à l'époque car il y a eu une fronde des éditeurs. Donc je suis rentré chez Artmédia en tant qu'agent artistique et ensuite j'ai créé un département littéraire et je suis devenu agent littéraire.

AA : C'est vous qui choisissez de vous adresser à tel éditeur plutôt qu'à tel autre en fonction des auteurs ou des manuscrits que vous avez entre les mains?

FS : il n'y a pas de règle. Représenter quelqu'un c'est le faire pour les œuvres qu'il représente et non pas contre son éditeur.
Fred Vargas, que nous avons d'abord représentée pour les droits cinématographiques, a une complicité très profonde avec Viviane Hamy chez qui elle publie, maintenant que je la représente aussi pour ses livres je travaille donc avec l'éditrice Viviane Hamy. De même que Houellebecq n'a pas été « transféré » chez Fayard, il voulait faire un film (et le réaliser lui-même qui plus est) et il me mettait au défi, en quelque sorte, de répondre à son souhait. Dans ce cas mon travail est de répondre à sa demande et donc la problématique était qu'en France le seul groupe capable de lui fournir un accueil pour une parution de livre et une production de film c'est le groupe Lagardère. Et à l'intérieur du groupe, son « éditor » qui avait travaillé avec lui chez Flammarion, Raphaël Sorin, était dorénavant chez Fayard, Houellebecq est donc maintenant chez Fayard,c'est une question de logique c'est tout.

AA vous négociez aussi les droits dérivés, les droits de traduction ?

FS : Non, à la différence d'Andrew Wylie, je tiens compte de ce qu'est la réalité. Si l'on demande à l'éditeur un à-valoir important parce qu'on pense que cet auteur le vaut, et si l'éditeur l'accepte, on ne peut pas passer un accord avec quelqu'un et ne pas lui donner matière à amortir son à-valoir, matière à recette potentielle, c'est-à-dire à amortir son à-valoir, ce serait anti-professionnel. Les responsables de droits étrangers sont en France capable de faire leur travail. Mais j'ai fait introduire une réserve dans les contrats qui fait que si au bout de 2 ou trois ans les droits n'ont pas été cédés ils retourneront à l'auteur. L'avantage c'est que ça permet à l'éditeur de faire son métier et d'avoir le bénéfice de la nouveauté, et c'est à ce moment-là que les titres sont vendus, et en même temps à l'auteur de vendre ses titres par la suite si cela n'a pas été fait par l'éditeur.

AA : Olivier Nora, est-ce que vous pensez que le système des agents va se généraliser en France ?

Olivier Nora : Bon, en tant qu'éditeur je suis supposé tenir le rôle du vilain méchant loup ! D'abord c'est vrai que l'édition française n'a pas fait bon accueil aux agents mais distinguons deux choses différentes :
Certains agents permettent d'avoir accès à un certain nombre d'auteurs.
Il faut distinguer les agents étrangers qui ont des sous-agents français qui permettent aux éditeurs d'avoir accès à des auteurs étrangers, (auxquels, sinon, ils n'auraient pas accès) et les agents qui représente des auteurs français sur le marché français.
Pour ces agents français représentant des auteurs français, l'édition a été très fermée et très hostile pendant longtemps et ce mur et en train de se lézarder fortement, les agents littéraires tiennent une place de plus en plus importante.

La question est quels agents pour quoi faire, avec quels auteurs et sur quels projets ?
Il y a autant d'agent autant de pratiques et d'approches différentes, et il y a des textes pour lesquels c'est plus légitime que pour d'autres.
Le souci des éditeurs, et nous ne l'avons certainement pas assez dit, c'est que ce métier repose sur un système de mutualisation et de péréquation des risques par lesquels les profits dégagés sur certains auteurs permettent d'investir sur des prises de risques sur de la littérature plus difficile ou des essais exigeants sur lesquels nous investissons durablement.
Le fait est que si les agents entrent dans le jeu et diminuent l'oxygène dont disposent les éditeurs pour ce type d'investissement, alors qu'advient-il de la prise de risque pour les autres ? Et si on en arrive à un système ou on bascule complètement dans le jeu américain, dans lequel les auteurs n'ont plus accès aux éditeurs qu'à travers des agents alors on bascule dans un monde où les éditeurs ne reçoivent plus aucun manuscrit

ou, plus exactement, n'acceptent plus aucun manuscrits qui leurs sont envoyés, je ne dis pas qu'on en arrivera là, mais en arriver là c'est terrible. Je comprends très bien que du point de vue de l'auteur il y ait le souci de pouvoir optimiser les conditions de son contrat mais du point de vue de l'éditeur il y a le souci de pouvoir continuer à prendre des risques. Ce qu'un certain nombre de nos confrère étrangers ne font plus, peut être justement parce qu'ils ne sont pas soumis à la même pression.

A A : Ce que vous voulez dire, si je comprends bien, c'est que ce système d'agent risque de rendre moins rentable en quelque sorte la publication de certains auteurs sur lesquels l'éditeur peut miser pour faire de la marge et par conséquent ce système risque d'entamer sa capacité à publier des auteurs plus difficiles sur lesquels il sait qu'il sera financièrement perdant. Cela rompt un équilibre précaire.

O.N. : Oui, moi je n'ai jamais vu agent qui postule sur le fait que le livre suivant d'un auteur risque d'avoir une carrière décevante par rapport au livre précédent. Or le marché, tel qu'il existe, est un marché en dent de scie, un marché difficile, on le sait très bien. Pourtant, en règle générale, avec un agent il y a toujours l'idée que les avances augmentent, les exigences montent, les à-valoir augmentent. Un certain nombre d'agents, dans un premier temps, veillent à ce que les avances correspondent aux ventes des auteurs, puis qu'elles soient légèrement supérieures aux ventes mais en continuant néanmoins à ménager une marge bénéficiaire pour l'éditeur, puis ce sont des avances tellement supérieures à ce que l'auteur vend, que la marge bénéficiaire de l'éditeur est annulée, ce qui consiste en gros à dire aux éditeurs : « vous achetez du chiffre d'affaire à marge nulle ! ».
Le risque que les auteurs non seulement ne rapportent plus d'argent mais en coûtent et bien ce risque ne sera plus financé par la maison d'édition puisqu'il n'y aura plus le ballon d'oxygène du financement par les auteurs à succès.

François Samuelson dit lui-même que telle que son agence s'est construite aujourd'hui ce n'est pas elle qui va faire le boulot d'éditeur. Ce n'est pas son agence qui va recevoir 3500 livres par an et se poser la question de savoir quel auteur elle va représenter.

Mais peut-être que si on bascule pour évoluer vers un système dans lequel se développent les agents de talent qui arrivent a trouver des auteurs talentueux, à les repérer et à nous les amener on deviendra plus agriculteurs et moins chasseurs.
C'est-à-dire qu'on deviendra plus réactifs (aux projets qu'on nous apporte) que proactifs (proactif c'est essayer de faire naître des projets). On reproche justement aux éditeurs français par rapport aux américains qu'il y ait moins d'attention portée à l'« éditing », c'est-à-dire moins d'attention portée au processus d'édition du texte. Les éditeurs américains

font eux en sorte que le livre, deux ans après avoir été acheté sur projet, ressemble à l'idée qu'ils s'en étaient faite quand ils ont misé dessus deux ans plus tôt.Ca passe par un processus sérieux, méticuleux, sévère, de travail d'édition. Une partie de l'édition française fait de moins en moins ce travail là. Si nous avons des chasseurs ou des intermédiaires ou des « orpailleurs » qui nous permettent d'être davantage agriculteurs, pourquoi pas ? En fait la plupart des agents font déjà naturellement ce travail car ils font naître des projets. François Samuelson, par exemple, a donné des idées de livres à des auteurs avec qui il était dans une relation de confiance, il a fait ce qui est typiquement un travail d'éditeur, même s'il ne le reconnaît pas.
Jusqu'ici on a vécu sur des positions dogmatiques d'anti-agent et on est peu à peu en train d'en sortir. Ce sera du coup par coup, simplement, il ne suffira pas qu'il y ait des agents pour que ces agents acceptent de représenter des auteurs et il ne suffira pas qu'il y ait des auteurs pour que ces auteurs acceptent d'être représentés par des agents. Car la contrepartie de ce système américain c'est que, certes les agents qui représentent des auteurs importants ont accès à des éditeurs, mais ceux qui n'en représentent pas n'ont pas accès aux éditeurs. Vous avez donc un double écrémage, non seulement l'auteur n'a plus accès directement à l'éditeur car il n'envoie plus son manuscrit par la poste, mais il peut être représenté par un agent qui n'a pas, lui non plus, beaucoup d'accès aux éditeurs. Je ne suis pas certain que tous les auteurs auront profit à figurer dans ce système. Nous irons plutôt vers un système mixte comme le modèle anglais ou italien.

Remarque dans la salle :
Un agent peut apporter beaucoup à un auteur car il va lui permettre de mesurer le taux du marché et de ne pas trop rêver !

AA :
Pierre Astier, fondateur du Serpent à Plumes qui nous a révélé des auteurs comme Waberi, Dongala, La Ferrière….
Vous avez souhaité il y a deux ans fonder une agence avec l'idée de développer ce que vous aviez déjà engagé en tant qu'éditeur pourvu d'un idéal littéraire et linguistique.
Peut-être voyez-vous les choses un peu différemment de François Samuelson puisque, pour vous, un agent c'est quelqu'un qui propose un produit fini. C'est-à-dire qui propose à un éditeur un travail qui soit déjà terminé. Vous pouvez vous situer éventuellement d'un bout à l'autre du travail de l'auteur : vous pouvez être quasiment directeur littéraire, avoir un rôle commercial, un rôle juridique, etc.
Quelle est votre position ?

Pierre Astier : J'ai été éditeur pendant quinze ans et en quinze ans je sais ce que je dois aux agents qui m'ont apporté des livres importants parmi ceux qui ont fait la réputation du Serpent à Plumes, et je n'ai jamais participé à cette critique que l'on entend trop en France à l'égard des

agents. Il y a de grands auteurs du Serpent qui ont été publiés grâce à des agents.
Il y a en France ce qu'on appelle des sous-agents tels que Michelle Lapautre ou la Nouvelle Agence, qui servent essentiellement de relais. Je me suis dit que le bassin francophone en tant qu'espace de création littéraire était très vaste et qu'on écrivait beaucoup et je n'étais pas certain que les maison d'édition françaises avaient conscience de la diversité et la richesse de ce qui était écrit dans cette espace francophone (en littérature comme en essai). Un agent littéraire pouvait apporter là quelque de chose de plus et faire communiquer les auteurs avec le monde sans passer nécessairement par la case Paris.
Après avoir été « gentiment » mis à la porte du Serpent à Plumes j'ai réfléchi sur la façon dont j'avais été licencié (avec mes auteurs dont les contrats ont été transférés à une autre maison d'édition sans leur accord) et j'ai réfléchi à la question du contrat. J'étais licencié, les auteurs perdaient leur éditeur mais n'avaient aucun moyen d'y échapper, ils étaient « coincés ». Tout cela a nourri ma réflexion il y a deux ans et je me suis dit « essayons ce métier d'agent ». Par ailleurs le fait qu'il y ait cette critique permanente et excessive à l'égard des agents m'a interpellé et donné envie de relever le défi. Je connais un peu François Samuelson, nous nous sommes vus et je salue le courage qu'il a eu de créer cette agence et d'aller contre cette fronde des éditeurs français qui est absurde car lorsqu'on regarde dans les autres pays il existe des agents littéraires qui prospèrent avec des auteurs, des éditeurs, les choses se passent bien. En fait le travail de l'agent est de satisfaire les auteurs et les éditeurs, une relation à trois est possible et peut être même extrêmement fructueuse et enrichissante pour tout le monde. Ainsi je me suis lancé dans cette aventure difficile.

AA : Leïla Marouane vous avez publié plusieurs romans remarqués et vous avez cette chance méritée d'être beaucoup traduite dans une dizaine de langues (Brésilien, Italien, Allemand, Hébreu, Néerlandais …) c'est par rapport à ces nombreuses traductions que vous vous posez la question de savoir si vous ne devriez pas prendre un agent.

LM : Oui, j'ai eu la chance d'être traduite dès le premier roman dans une dizaine de langues et donc dans quinze pays (par exemple pour l'allemand en Autriche, Suisse, Allemagne, etc.) je cherche un agent pour s'occuper de mes droits à l'étranger. Un agent sur lequel je me reposerai car mes éditeurs me trouvent des publications à l'étranger mais n'arrivent pas à suivre le livre, les droits. A la signature tout se passe bien, l'éditeur prend 50%, comme moi, et c'est englouti dans l'a-valoir à la signature du contrat. J'aimerais garder mes droits à l'étranger et trouver un agent.
Est-ce qu'un agent serait à même de suivre mes ventes et de demander des comptes à l'éditeur ?

AA : en fait vous ne voulez pas tout le service proposé par un agent mais un agent à la carte ?

LM : Oui, je ne suis pas connue en France mais à l'étranger beaucoup plus, je fais au minimum 20 voyages par an, je reçois des prix à l'étranger, l'équivalent du Femina en Allemagne ou en Italie.
Dans mon esprit trouver un agent c'est essayer de négocier avec mon éditeur un contrat où il me céderait les droits de traduction.

AA : C'est réaliste ?

Pierre Astier : Oui c'est possible, l'agence que j'ai créée fait beaucoup de choses. Nous nous occupons non seulement d'auteurs en direct mais aussi de petits éditeurs étrangers francophones ou de pays francophones nous sommes une sorte de service de ventes de droits étrangers ou audiovisuels pour de petits éditeurs. L'agence est très ouverte et en train de se bâtir au fil des ans, nous sommes obligés de nous adapter à un terrain français très particulier. Nous marchons sur des œufs. Je tiens compte bien sûr des gens déjà en place dans les maisons d'édition aux services de droits étrangers quand il y a des personnes de qualité comme par exemple chez Grasset, Heidi Van Hecke, et il faut en tenir compte si on vend des droits aux éditeurs. Je le fais au cas par cas. Vendre par exemple des premiers romans à des éditeurs français pour moi c'est une victoire, je place l'auteur dans une bonne maison d'édition
Donc c'est un grand plaisir.

O.N. : Juste une chose que je ne comprends pas bien, Leïla Marouane, qu'est-ce que votre éditeur ne fait pas en matière de droits étrangers ?

LM : Eh bien par exemple je voyage beaucoup pour me livres, je signe énormément jusqu'à la tendinite !
J'ai fait des conférences dans des universités, des écoles prestigieuses de commerce et je sais que je vends beaucoup mais je ne vois pas la couleur de mes droits d'auteurs, c'est ce qui me chagrine !
J'ai le sentiment que l'éditeur ne se préoccupe pas beaucoup du fruit de mes ventes à l'étranger. 50% sur les ventes, pour moi proportionnellement c'est substantiel, mais pour mon éditeur sûrement non. Je suis dans de grosses maisons à chaque fois qui n'ont pas besoin de ces petits 50% sur mes ventes à l'étranger. J'ai le sentiment qu'ils perdent la trace de mes livres et ne récupèrent pas ces sommes. Ils laissent le fil se casser. C'est le cas pour toutes mes langues de traduction et tous les pays, par exemple pour l'Allemagne j'ai découvert la publication en allemand par hasard de mon premier roman chez DDB. J'ai découvert le livre traduit en grec en édition de poche, totalement par hasard en feuilletant des ouvrages à l'UNESCO !
Je suis contente de mes éditeurs, et qu'ils me trouvent des traductions, mais je suis très embêtée qu'ils ne suivent pas mes traductions.

Par exemple l'éditeur anglais avec qui j'ai signé le contrat et un à-valoir conséquent. L'éditrice anglaise m'a fait travailler les épreuves, j'ai voyagé à mes frais, et finalement l'éditeur français n'a jamais pu obtenir l'à-valoir. Au bout de plus de quatre ans ils lui on retiré les droits et pourtant le livre anglais est toujours en vente sur Amazon… on le retrouve au Liban en anglais…

AA : Est-ce que vous pensez qu'un agent peut être garant d'une certaine transparence vis-à-vis des éditeurs ?

FS : Un agent n'a pas plus de vertu qu'un éditeur, il peut faire bien son travail ou mal. Mais cependant oui, plus une agence est importante et plus elle a des frais généraux importants et du personnel qualifié. Nous sommes 6 à Intertalent et il y a une personne dont c'est le métier de suivre la facturation, l'exploitation, et croyez-moi c'est un travail à temps complet !
Il y a une chose qui me choque (bien qu'elle arrive plus fréquemment dans le milieu audiovisuel que littéraire) c'est quand vous avez un contrat qui stipule qu'à la date donnée une somme doit être versée, eh bien cela ne vient jamais ! Il faut relancer continuellement. Et pour le suivi d'exploitation il y avait aussi quelque chose de choquant dans le contrat type de certains éditeurs, c'est qu'au-delà de la 3e ou 5e année (je ne me rappelle plus) les comptes étaient envoyés uniquement si l'auteur en faisait la demande ! Cela fait partie de ces incongruités qu'en tant qu'agent j'ai réussi à faire supprimer du contrat de mes auteurs.
Pouvoir empêcher les dérives c'est rendre les comptes transparents et du coup on n'a pas besoin de faire des cessions à durée limitée qui fait qu'au bout de sept ans celui qui a fait le succès du livre passe à la caisse. Il n'y a qu'à payer des droits, point final.

AA : Aux USA ça se passe comme ça, avec le copyright, on cède pour une durée limitée, vous vous préférez un contrat qu'on négocie au départ plutôt qu'une limitation dans le temps de la propriété intellectuelle.
FS : Oui, copyright ou Droit moral, un contrat c'est un accord entre deux parties qui créent la loi. Et cette loi peut être ce que l'on veut. Je peux très bien faire aujourd'hui en France un contrat à durée limitée, et mon interlocuteur peut refuser.

AA : Une question va se poser bientôt c'est la durée de cession des droits des livres qui vont être numérisés. Va-t-on fonctionner comme pour les droits premiers (70 ans post-mortem) sachant qu'une fois que le texte est numérisé il n'y a en réalité plus possibilité de récupéré les droits puisque la dématérialisation fait que le texte pourra toujours être exploité.
Quand on en parle on ne rencontre pas un enthousiasme délirant à l'idée d'un nouveau type de contrat qui permettrait des cessions limitées dans le temps.

Quelles est votre position, François Samuelson, est-ce que vous pensez que les agents pourraient négocier ?

FS : quand un texte est numérisé il est éternel, c'est fini, l'immatérialité le rend éternel, vous pourrez ériger des barrières vous n'empêcherez pas l'eau qui coule. Je pense qu'en réalité le débat est ailleurs. En dehors des livres scolaires ou encyclopédies ou autres, quel que soit le monde de demain, la relation du lecteur avec le livre papier, l'objet livre, le plaisir de tenir un livre en main, perdurera et cela ne sera jamais remplacé par des engins qui stockent 20, 30 livres, et je veux croire que nous ne connaîtrons pas le monde de Ray Bradbury.

Question : Je suis auteur et le site Amazon est un phénomène qui rend paranoïaque. J'ai sorti un livre il y a 12 ans et 12 ans plus tard je le retrouve par hasard sur internet dans un classement derrière des grands auteurs !

FS : pour sortir de ce constat qui amène les uns à stigmatiser les autres je rebondis sur ce qu'a dit Olivier Nora sur le marché au USA qui par excellence est géré et mené par des grands agences littéraires mais aussi par de grands éditeurs, je ne crois pas que le la littérature américaine pâtissent tant que ça de son système.
Car ce qu'à dit Olivier Nora suppose qu'aux Etats-unis les jeunes auteurs ne trouveraient pas d'édition et ne trouveraient pas leur chemin jusqu'à la reconnaissance publique. Or je voudrais citer l'exemple d'un jeune auteur américain, Paul Auster, que j'ai connu dans une toute petite maison d'édition, Sun, qui publiait des tas de poètes (Maïakovski, etc) et un jeune auteur Paul Auster qui venait d'y publier *l'Invention de la solitude.* Cette relation était unique et pourtant Paul Auster a laissé tomber son éditeur (qui était plutôt l'annexe d'une revue de poésie qui s'appelait Sun). Mais ce que je veux dire par cette illustration c'est que des auteurs de qualité - même aux Etats-Unis là où il y aurait soi-disant des agents littéraires qui mettent en coupe réglée les maisons d'édition - existent et trouvent leur chemin. La création ne me paraît pas en voie de disparition aux USA, en permanence il y a de nouvelles générations d'écrivain (qu'on n'aime ou qu'on n'aime pas, c'est une autre affaire).
Donc pour en terminer avec la fable de la péréquation ce point de vue serait recevable si les éditeurs (Grasset appartient au groupe Lagardère qui dégage des marges confortables) partageaient ces marges dans une proportion donnée avec, par exemple, un fonds de pension pour des retraites d'écrivains car il y a des cas absolument tragiques d'écrivains qui ont eu du succès à une époque de leur vie et se retrouvent en déshérence les vieux jours arrivant et la création éteinte, et que je sache il n'y a personne dans le monde de l'édition qui les aide. Dans le monde du spectacle il y a une organisation qui s'appelle La roue tourne je ne suis pas sûr qu'il en existe une dans le monde de l'édition sauf à la Société des Gens de Lettres.

AA : Oui et nous avons mis en place un système de retraites complémentaires qui ne concerne que très peu d'écrivains. Le problème c'est le nombre !

FS : Ce que je veux dire, ce n'est pas un reproche à l'édition car après tout je ne suis pas sûr que ce soit leur mission, mais ce que l'on peut noter c'est qu'il y a un manque de concertation. Il existe un Syndicat de l'édition qui est d'ailleurs une subdivision du Médef, puisque l'édition est une société commerciale dont le but est de vendre des livres, c'est une société qui est regroupée au sein d'un syndicat patronal qui défend ses intérêts. Ce qui est dommage c'est que les auteurs eux, sont éparpillés dans une situation de fragmentation et pas de représentation et de concertation assez forte pour défendre leurs intérêts. Donc cette situation créée, pour la parution des livres exclusivement, un appel d'air pour que des agents, des professionnels, des avocats même, défendent les intérêts de ces auteurs. Avoir quelqu'un qui vous représente comme dans toutes les disciplines artistiques me parait logique.
La question de savoir si les éditeurs sont d'accord ou pas d'accord pour qu'il existe des agents littéraires est un débat préhistorique, il n'existe pas. Quelqu'un qui souhaite avoir un représentant peu le faire à tout moment puisque c'est un droit naturel. Que l'on joue à se faire peur parce que Littel a un agent n'a pas lieu d'être.
Les éditeurs peuvent dire ce qu'ils veulent des agents, j'exerce ce métier depuis 25 ans à Paris et je n'ai jamais eu de problème, sauf, lorsque moi je n'ai pas envie de parler à un éditeur parce que je ne le supporte pas. Il faut quand même remettre les choses en perspective !

AA : Mais tout de même le système ne se généralise pas, Olivier Nora ?

ON : On ne va pas jouer au ping-pong toute la soirée mais :

Sur le premier point, toute coïncidence est totalement fortuite entre la présence d'un agent et le talent des jeunes auteurs. Que l'Amérique ait produit des talents je n'en disconviens pas, que la présence des agents y soit pour quelque chose, je ne disconviendrais pas du fait que ça n'a rien à voir, ni du fait que les auteurs ne puissent pas avoir d'accès direct aux éditeurs parce je crois qu'on est tous d'accord là-dessus.
Donc il s'agit de dire que les pays européens, comme l'Angleterre, dans lesquels il y a des agents littéraires, fonctionnent avec des systèmes mixtes, avec à la fois des manuscrits postés et lus par des éditeurs et des agents. Il y une disproportion totale entre le nombre de manuscrit reçus, lus et débrouillés dans les maisons d'édition et les pépites qui sont retenues. Tout ceci fait aussi partie d'un travail d'orpailleur de l'édition et qui ne trouve pas son retour sur investissement.
Sur le deuxième point j'engage François Samuelson à aller plutôt convaincre Arnaud Lagardère d'investir sur des fonds de répartition de

retraites pour des écrivains et je ne pense pas que les filiales des filiales des filiales puissent avoir sur l'actionnaire de tête la moindre influence !

Et sur le troisième point, la représentation collective des auteurs, je partage la frustration et l'effroi sur la question de la retraite des auteurs dont on est le témoin quotidien en tant qu'éditeur. Lorsqu'on a des auteurs fidèles, si j'ose dire, on les voit grandir et vieillir et pour certains d'entres eux on les voit aussi être déserté S par leur public et il n'y a rien de plus tragique qu'un best seller qui ne vend plus et qu'un auteur vieillissant qui cherche l'air comme une carpe avec la rivière qui se retire et se retrouve dans un rapport totalement inversé avec l'éditeur. Et là ça dépend aussi des éditeurs, certains ont plus ou moins de politique de fidélité aux auteurs dans ce domaine.
Reste qu'il y a une question à laquelle on n'a pas répondu, c'est la condition de rémunération des auteurs et du risque éventuel que fait courir un éditeur ou un auteur, d'ailleurs, à surévaluer les contrats. Or l'on m'accordera qu'en gros la présence d'un agent pousse plutôt au système inflationniste, en tous les cas pour l'édition, même s'il va dans le sens de la défense des intérêts de l'auteur.
Un petit codicille :
Il y a beaucoup d'occurrences dans lesquelles je me suis trouvé bénéficiaire de la présence d'un agent dans les relations avec un auteur c'est-à-dire que je préfère de loin un agent réaliste à un auteur irréaliste. Un agent, par nature, quand il connaît bien son métier, connaît bien le métier des éditeurs aussi et se fait parfois l'intermédiaire des difficultés de l'éditeur ou simplement des techniques inhérentes à l'édition auprès de l'auteur qui lui, légitimement peut se sentir frustré quand son livre ne rencontre pas le public qu'il souhaiterait, ou n'a pas la vente à l'image qu'il souhaiterait. Il y a un principe de réalité que l'agent, qui est dans une posture d'objectivité à l'égard de l'auteur, peut amener ce dernier à entrevoir, de façon plus crédible que l'éditeur qui est toujours en effet soupçonnable d'être offensif à l'égard de l'auteur.

AA : des remarques : Il y a une méconnaissance des règles de la part des auteurs ne serait-ce que dans la lecture des contrats, ce que nous vivons à la Société des Gens de Lettres puisque nous proposons ce service (la conformité des contrats d'édition) aux auteurs.
Il y a besoin de ce soutien car être protégé c'est un plus considérable, ainsi qu'avoir quelqu'un pour négocier, car un auteur ne sait pas négocier. C'est ce qui séduit aujourd'hui les auteurs dans l'idée d'un agent littéraire, même s'ils n'osent pas encore franchir le pas car ils s'imaginent que c'est réservé aux stars.
Quand on parle d'une politique éditoriale inflationniste ça n'est pas forcément automatique avec un agent comme le disait Pierre Astier tout à l'heure, qui se présente comme un accompagnateur, pas seulement comme quelqu'un qui est là pour soutirer l'a-valoir maximum avec le risque d'être totalement déficitaire quand le livre est sorti et le risque pour

l'auteur de ne plus pouvoir signer de contrat car il aura la réputation d'être un auteur qui perd beaucoup d'argent.

La deuxième remarque : si les agents s'occupent de la retraite des auteurs il faut vite nous le faire savoir parce que nous sommes confrontés à ce problème fondamental !!!
Il n'y a que 1770 écrivains affiliés à l'Agessa en France (pour 50 000 publications !) Et pour la SGDL c'est une revendication absolument fondamentale et nous essayons de suggérer un certain nombre de mesures. Si l'agent peut servir à ça on entre dans un autre domaine, c'est l'agent qui devient un conseil et on bascule dans un univers contre lequel les éditeurs n'auraient sans doute pas de prévention.

FS : à propos de l'inflation des à-valoir, l'édition française n'a pas attendu les agents pour la pratiquer avec les passages d'auteurs d'une maison à l'autre, qu'on appelle du débauchage, il faut dire ce qui est. Ils se font avec des avances considérables, la question de l'avance est fondamentale car une avance se calcule et doit se calculer le plus précisément et le plus intelligemment possible. Si un éditeur acquière les droits mondiaux d'un texte je crois qu'il faut calculer au plus juste le potentiel des droits français, celui des droits étrangers, voire des droits audiovisuels, je ne suis pas certain que les maisons d'édition en France fassent toujours ce calcul.